

**UIMM LOIRE. UNE CONVENTION AVEC LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS**

Le 21 mai, l'UIMM Loire, l'École nationale des Mines de Saint-Étienne, l'ISTP (Institut supérieur des techniques productives) et l'ITII Loire (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie) ont signé une convention de partenariat. Objectif ? Mettre en synergie les compétences de la branche professionnelle avec celles des écoles d'ingénieurs pour développer des formations en adéquation avec les besoins des entreprises et les accompagner dans leur activité de R & D. L'UIMM Loire entend aussi favoriser une concertation avec les différents partenaires de l'enseignement supérieur réunis au sein de l'ITII Loire (dont l'université Jean Monnet et les 3 écoles d'ingénieurs stéphanoises). L'École nationale des Mines de Saint-Étienne garantira la qualité des formations dispensées et délivrera le diplôme d'ingénieur. L'ISTP assurera pour sa part la conception et la réalisation des formations par apprentissage.

**LE 21 JUIN. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UIMM LOIRE**

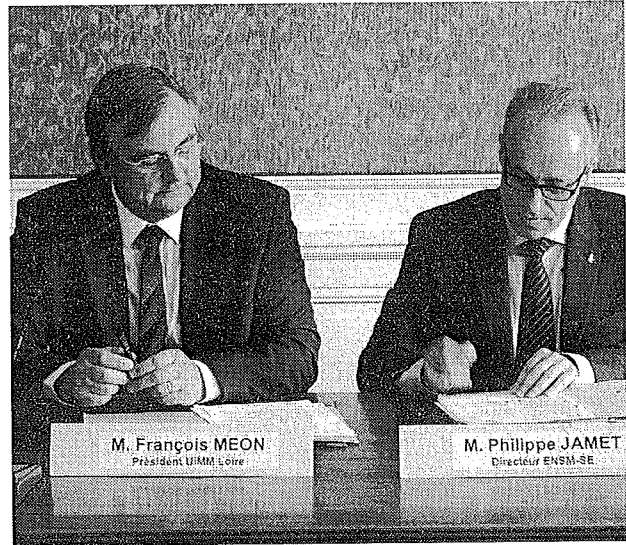
En présence de Marc Touati, économiste et chroniqueur média

**À la Cité des Entreprises, à 17h30; [www.uimm-loire.com](http://www.uimm-loire.com)**

# A savoir

## Apprentissage

C'est à l'école des mines que quatre organismes, l'UIMM, l'ITTI, l'Ecole des mines et l'ISTP, viennent de signer une convention de partenariat portant sur le développement en commun des formations d'ingénieurs par apprentissage. Ces nouvelles formations devront coller au maximum avec les besoins exprimés par les entreprises ligériennes. C'est en tout cas le souhait exprimé par l'Union des industries métallurgiques et mécaniques.





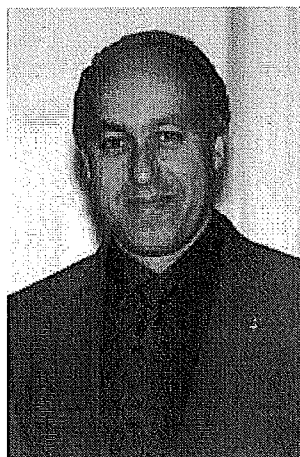
Dépêche n°133547  
Lyon, Mardi 29 juin 2010, 15:02:19

Cécilia Pandolfi  
Ligne directe: 06 60 12 79 78

## Mines de Saint-Étienne : l'enjeu de l'apprentissage, « au-delà de la formation elle-même, c'est le transfert de technologies » (P. Jamet)

« L'enjeu de l'apprentissage et de l'alternance, c'est le transfert de technologies », déclare Philippe Jamet, directeur de l'ENSM-SE (École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne), dans un entretien à AEF. Il commente une convention entre l'ENSM-SE, l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) Loire, l'ISTP (Institut supérieur des techniques de la performance) et l'ITII (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie) Loire, signée le 21 mai 2010 à Saint-Étienne.

Selon Philippe Jamet, « le besoin d'accompagnement des entreprises explique que les formations sont amenées à se développer dans notre pays ». La convention signée par l'ENSM-SE comporte la création d'une commission qui informera « régulièrement et de façon formalisée tous les adhérents de l'UIMM sur les activités d'étude et de recherche de l'école ». L'établissement souhaite pouvoir augmenter de 25 % les effectifs d'apprentis issus des entreprises adhérentes à l'UIMM.



Philippe Jamet, directeur de l'École des mines de Saint-Étienne

D.R.

**AEF :** D'où vient l'idée de cette convention avec l'UIMM, l'ISTP et l'ITII Loire ?

**Philippe Jamet :** L'idée part de deux constats. D'une manière générale, la formation en alternance ou apprentissage par l'enseignement supérieur pose la question du « qui fait quoi ». Le système est très régionalisé, donc hétérogène. D'autre part, ces formations n'entrent pas toujours dans le cadre de l'enseignement supérieur : il est par exemple difficile d'envoyer un élève en alternance à l'étranger. La convention a donc pour but de bien cadrer les choses avec ces organisations. Celles-ci nous permettent d'avoir une « écoute métiers » particulièrement développée, dans un dialogue permanent.

**AEF :** Quel est le point fort de cette convention ?

**Philippe Jamet :** Elle comporte à la fois le développement de formations par l'école et l'accompagnement des activités de recherche des entreprises. Par-delà l'obtention du diplôme, nous devons garantir à la personne formée et à son entreprise qu'ils avancent sur de bons rails : il y a toute une dimension de « co-construction » du projet. C'est le besoin d'accompagnement des entreprises qui explique que ces formations sont amenées à se développer dans notre pays. Car l'enjeu de l'apprentissage et de l'alternance, au-delà de la formation elle-même, c'est le transfert de technologies.

La convention prévoit ainsi la création d'une commission, qui se donne pour obligation d'informer régulièrement et de façon formalisée les adhérents de l'UIMM sur les activités d'étude et de recherche de l'école, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Ces liens resserrés et formalisés avec l'UIMM déboucheront certainement à plus long terme sur la création de filières ou l'adaptation des filières existantes. Avec la convention, nous espérons pouvoir augmenter de 25 % les effectifs d'apprentis issus des entreprises adhérentes à l'UIMM.

**AEF :** Que représentent ces formations sous statut salarié dans votre établissement ?

**Philippe Jamet :** La moitié des 1 300 à 1 400 élèves de l'ENSM-SE sont inscrits en apprentissage ou formation continue. Cela tient au partenariat original avec l'ISTP (créé en 1990 à Saint-Étienne), qui facilite notre travail avec les entreprises. Nos élèves en formation continue, de 20 à 50 ans, ont des profils très variés. La formation se fait donc toujours au cas par cas. Mais à chaque fois, on doit mettre face à l'industriel des pédagogues qui ont une forte légitimité, des

tuteurs avec dix-quinze ans d'expérience. Le niveau local est un vivier de recrutement important pour l'école : 40 % des élèves viennent de la région Rhône-Alpes (17 % du département de la Loire). On peut dire que la Loire et Saint-Étienne sont un peu « pilotes » en ce qui concerne les formations sous statut salarié.

**AEF** : Quelles sont les formations de ce type développées par l'ENSM-SE ?

**Philippe Jamet** : Nous avons déjà trois formations d'ingénieurs sous statut salarié. Sur le campus de Gardanne (Bouches-du-Rhône), l'école propose un cursus d'ingénieurs de spécialité électronique et informatique industrielle, en convention avec l'ITII Paca. A Saint-Étienne, l'ENSM-SE diplôme les ingénieurs formés à l'ISTP en génie industriel et en génie des installations nucléaires. Et l'établissement mène une réflexion sur le montage d'une nouvelle formation à Gardanne, en lien avec les thématiques de microélectronique, spécialités du site.

Par ailleurs, aux professionnels titulaires d'un bac + 4 ou 5, l'ENSM-SE propose quatre mastères spécialisés : « management de grands projets industriels internationaux », « management de l'innovation », « génie logiciel réseaux » et « ingénierie de production et infrastructures en systèmes ouverts ».



**Contact** : Ecole Nationale Supérieure des Mines de St Etienne, Christine Fortunier,  
Responsable de la délégation à la Communication, 04 77 42 00 50, [cfortunier@emse.fr](mailto:cfortunier@emse.fr)

#### À lire aussi

- ▶ Centrale Nantes ouvre sa formation généraliste d'ingénieur à l'apprentissage  
AEF n° 130707 du Mercredi 21 avril 2010
- ▶ Strasbourg : le Cnam ouvre avec l'UIMM sa première formation d'ingénieur en informatique par l'apprentissage  
AEF n° 115903 du Vendredi 19 juin 2009

Dépêche n° 133547 © Copyright AEF - 1998/2010 - 8257  
Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.